

Rapport public Parcoursup session 2026

Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2026. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 11%

Taux minimum de bacheliers professionnels fixé par le recteur : 46%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)	Jury par défaut	Autres candidats	5	118	77	69	7
		Bacheliers professionnels toutes séries	12	92	84	49	18
		Bacheliers technologiques toutes séries	7	77	69	69	6

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)	Jury par défaut	Autres candidats	Féminin	44	22	22	2	28,6 %
			Masculin	74	55	47	5	71,4 %
			Total	118	77	69	7	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	Féminin	22	19	10	3	16,7 %
			Masculin	70	65	39	15	83,3 %
			Total	92	84	49	18	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	Féminin	20	18	18	0	0 %
			Masculin	57	51	51	6	100 %
			Total	77	69	69	6	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)	Jury par défaut	Autres candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	5	1	1	0	0 %
				Sans mention	36	31	25	4	66,7 %
				AB	28	25	25	1	16,7 %
				B	14	14	14	0	0 %
				TB	2	2	2	1	16,7 %
				Total	85	73	67	6	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	29	4	2	1	100 %
				AB	4	0	0	0	0 %
				Total	33	4	2	1	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	1	0	0	0	0 %
				Sans mention	29	25	6	1	5,6 %
				AB	40	37	23	9	50 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				B	18	18	16	7	38,9 %
				TB	3	3	3	1	5,6 %
				TBF	1	1	1	0	0 %
				Total	92	84	49	18	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	Baccalauréat Technologique	Échec au bac	5	3	3	0	0 %
				Sans mention	35	30	30	4	66,7 %
				AB	29	28	28	1	16,7 %
				B	7	7	7	1	16,7 %
				TB	1	1	1	0	0 %
				Total	77	69	69	6	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)	Jury par défaut	Autres candidats	En terminale	54	47	43	4	57,1 %
			En réorientation	21	20	19	1	14,3 %
			Non scolarisés	13	7	5	1	14,3 %
			Scolarité étrangère	30	3	2	1	14,3 %
			Total	118	77	69	7	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	En terminale	90	83	49	18	100 %
			En réorientation	1	1	0	0	0 %
			Non scolarisés	1	0	0	0	0 %
			Total	92	84	49	18	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	En terminale	67	62	62	5	83,3 %
			En réorientation	6	4	4	0	0 %
			Non scolarisés	3	3	3	1	16,7 %
			Autres	1	0	0	0	0 %
			Total	77	69	69	6	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	51	50	50	5
			Autres doublettes	24	17	17	1
		Baccalauréat Professionnel	Aménagements paysagers	61	61	40	17
			Autres spécialités	31	23	9	1

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)	Jury par défaut	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	68 %	74,6 %	74,6 %	83,3 %
		Autres doublettes	32 %	25,4 %	25,4 %	16,7 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Spécialité significative	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Marie Durand - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (3983)	Jury par défaut	Aménagements paysagers	66,3 %	72,6 %	81,6 %	94,4 %
		Autres spécialités	33,7 %	27,4 %	18,4 %	5,6 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Les critères utilisés en 2026

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Niveau de formation atteint par le candidat, notamment dans les matières scientifiques (biologie /écologie, mathématiques) et en français	Notes de Première et Terminale, moyenne générale et appréciations portées sur les bulletins scolaires	Essentiel
	Résultats aux épreuves anticipées du bac ou au bac pour ceux déjà titulaires	Notes des épreuves anticipées ou notes du Bac	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Avis et appréciations portés dans la Fiche Avenir	Très important
Savoir-être	Autonomie dans le travail et capacité à s'investir	Avis et appréciations portés dans la Fiche Avenir et les bulletins scolaires	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation pour la formation, connaissance du BTSA Aménagements Paysagers et cohérence du projet	Projet de formation motivé et éléments du dossier permettant d'apprécier l'intérêt du candidat pour la formation et la cohérence de son projet	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités, expériences, engagements et centres d'intérêt du candidat	Rubrique « Activités et centres d'intérêt » et éléments relatifs aux engagements figurant dans le dossier	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Biologie/Ecologie (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STAV

- Gestion des ressources et alimentation (EDS)
- Technologie (EDS)
- Territoires et société (EDS)
- Territoires et technologie (EDS)

Série STD2A

- Conception et création en design et métiers d'art (EDS)
- Désign et métiers d'art (EDS)

Série STI2D

- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systemes d'information et numerique (EDS)

Série STL

- Biochimie-Biologie (EDS)
- Biochimie-Biologie-Biotechnologie (EDS)
- Biotechnologies (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Aucun seuil éliminatoire automatique fondé sur une note ou une moyenne déterminée n'a été appliqué. Le non-classement de certaines candidatures a résulté de l'examen global du dossier par la commission d'examen des vœux. Ont notamment pu conduire à un non-classement : des résultats académiques jugés trop faibles au regard des attendus de la formation, une motivation manifestement insuffisante ou un projet insuffisamment étayé, ainsi que des appréciations faisant apparaître des problèmes importants d'assiduité et/ou d'investissement dans la scolarité.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux a procédé à l'examen des candidatures à partir de l'ensemble des éléments disponibles dans le dossier Parcoursup.

Pour la session 2026, elle s'est appuyée sur l'outil d'aide à la décision de Parcoursup afin de faciliter l'analyse et le pré-classement des candidatures. Le paramétrage de cet outil a été défini par la commission et adapté aux différentes séries de baccalauréat. L'examen a notamment porté sur les résultats académiques, appréciés en fonction du parcours et de la série du candidat, ainsi que sur les éléments de la Fiche Avenir, la motivation et la cohérence du projet, le savoir-être et les engagements. Les matières prises en compte et leurs pondérations ont ainsi pu différer selon les séries.

L'outil d'aide à la décision n'a constitué qu'un outil d'appui au travail de la commission. Le pré-classement obtenu n'avait pas de caractère décisionnel : chaque candidature pouvait faire l'objet d'un examen par la commission, qui conservait la possibilité de modifier le classement proposé au regard de l'analyse globale du dossier. La commission d'examen des vœux est ainsi demeurée pleinement responsable de l'appréciation des candidatures et du classement définitif.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il est conseillé aux candidats de soigner leur projet de formation motivé afin d'explicitier leur intérêt pour le BTSA Aménagements Paysagers, leur connaissance de la formation et la cohérence avec leur projet personnel et/ou professionnel. Toute expérience en lien avec l'aménagement paysager, les espaces verts, l'environnement, le végétal ou les activités de terrain mérite d'être valorisée, notamment dans la rubrique « Activités et centres d'intérêt ». La régularité du travail, l'autonomie, l'assiduité et l'investissement dans la scolarité sont également importants. La commission examine l'ensemble du parcours : résultats, appréciations, motivation, savoir-être, expériences et engagements. Il est conseillé d'illustrer sa motivation par des éléments concrets et personnalisés témoignant d'une réelle connaissance de la formation et de ses exigences.

Signature :

Cheffe d'établissement de l'établissement Lycée
agricole Marie Durand,
Nathalie COMBES